La société rurale valencienne à l'époque musulmane

par Pierre Guichard

Dans la suggestive introduction à son essai intitulé *Del Islam al Cristianismo: en las fronteras de dos formaciones económico-sociales,* Reyna Pastor définit d'après Samir Amin, la formation économico-sociale de l'Espagne musulmane comme «tributaire-mercantile», intégrée à la structure englobante de caractère identique qui caractérisait à la même époque le monde musulman dans son ensemble.[1] La recherche d'une terminologie adéquate à la réalité sociale d'al-Andalus ne doit pas apparaître comme un exercice un peu vain, à valeur de classification plus que d'explication. La description, la classification, donc la terminologie, sont importantes pour une histoire correcte des sociétés situées en dehors de l'Occident chrétien médiéval dans la mesure même où les concepts et le vocabulaire que nous utilisons sont trop souvent chargés d'une signification «européocentrique». Cela est évident pour des termes comme «seigneur», «château», «domaine», etc., qui, utilisés tels quels, ne rendent pas compte de réalités très différentes de celles que connaîssait l'Occident féodal. Il importe donc non seulement de montrer que la société andalouse *n'était pas* une société de type féodal, ainsi que l'a fait pertinemment Pedro Chalmeta,[2] mais aussi d'aller au delà de ce point de vue négatif et d'en proposer une analyse plus positive, permettant de savoir *ce qu'était* cette société.

On peut utiliser pour cela, suivant l'exemple de Reyna Pastor, le modèle théorique de la société «tributaire»[3] tel que le définit Samir Amin en s'inspirant d'ailleurs largement de la réalité sociale du monde musulman médiéval. Selon cet auteur, les deux données à la fois essentielles et antagonistes en sont d'une part les communautés de village, d'autre part une organisation étatique qui s'approprie l'excédent de production au moyen de l'impôt ou tribut. Le système «se caractérise par l'organisation de la société en deux classes essentielles: les paysans constitués en communautés, et la classe dirigeante qui monopolise les fonctions d'organisation politique de la société et impose

1. Reyna PASTOR DE TOGNERI, *Del Islam al Cristianismo...* (Barcelona 1975), ps. 10-11.
2. Pedro CHALMETA, *Concesiones territoriales en al-Andalus,* «Cuadernos de Historia», VI (1975); *Le problème de la féodalité hors de l'Europe chrétienne: le cas de l'Espagne musulmane,* «II Coloquio Hispano Tunecino» (1973).
3. Je laisse volontairement de côté tout l'aspect «mercantile» et urbain de la société *andalusí* pour me concentrer sur son secteur rural et «tributaire».

un tribut aux communautés rurales. Mais alors que le seigneur féodal possède la propriété absolue (= éminente?), du sol, dans le mode de production tributaire la propriété appartient à la communauté rurale...» Dans ce système, la «prolétarisation» d'une partie de la paysannerie ne peut se produire du fait du «droit fondamental des paysans à l'usage de la terre». La classe dirigeante pour sa part n'existe pas en tant que classe de seigneurs fonciers et se trouve liée à l'organisation étatique: «il y a confusion entre la classe supérieure qui s'approprie l'excédent et la classe politique dominante», d'où la fragilité de cette classe aristocratique exposée à disparaître avec le régime politique qui l'a promue. Le système serait en définitive «caractérisé par la contradiction: permanence de la communauté/négation de la communauté de la part de l'Etat».[4] Le terme de «négation» est peut-être mal choisi, car la caractéristique du système est précisément que l'existence même des communautés n'est pas mise en cause par l'organisation étatique, puisque c'est leur permanence qui constitue le trait essentiel de ce que l'on appelle plus couramment «mode de production asiatique».

Il n'est pas très facile pour l'historien de vérifier si le schéma ainsi présenté s'applique valablement à la réalité sociale andalouse antérieurement à la conquête chrétienne. Le concept de société de type «asiatique» ou «tributaire» est en effet défini par rapport au modèle féodal occidental, lui même élaboré à partir d'une abondante documentation d'archives exploitée par des générations d'historiens. Or de telles archives manquent complètement pour l'aire et la période envisagées, et l'entreprise peut apparaître au premier abord comme vouée à l'échec. Il me semble cependant que, pour une zone déterminée comme la région valencienne, il est possible de rassembler un ensemble de données suffisant pour tenter au moins une approche dans la direction souhaitable, à condition de ne pas se limiter aux sources écrites —textes arabes et documents chrétiens de l'époque immédiatement postérieure à la conquête du second quart du XIIIème siècle— mais de recourir également a d'autres moyens de connaissance de la société musulmane tels que la toponymie et l'archéologie.

La première question à résoudre est celle de l'existence de communautés rurales solidaires dans les droits qu'elles exercent sur les terres. Le fait le plus important à cet égard, que j'ai déjà assez largement étudié dans des travaux précédents, me paraît être la proportion élevée des toponymes-gentilices du type: Benicàssim, Benimuslem, etc., composés du pluriel de *ibn, banû,* à la forme génitive, suivi d'un nom personnel. Benifaió serait ainsi à l'origine le nom de la localité habitée par les descendants d'un certain Hayyûn, ou par ceux qui se considèrent tels, le village ou le hameau des Banû Hayyûn = (*qaryat*) *Banî Hayyûn.* Ces noms de lieux étaient extrêmement nombreux dans la partie orientale d'al-Andalus; en témoignent à la fois la toponymie actuelle et celle qui nous a été conservée par la documentation chrétienne immédiatement postérieure à la conquête. Dans l'espace couvert par la seule feuille n.° 822 (Benissa)

4. Samir AMIN, *Sobre el desarrollo desigual de las formaciones sociales (con ensayo introductorio de* Miquel BARCELÓ) (Barcelona 1974).

de la carte au 1/50.000e de l'I.G.C. par exemple (éd. de 1955), on relève les noms de communes actuelles suivants: Benimeli, Beniarbeig, Benitatxell, Benissa, Benidoleig, Benigembla (plus une partie des *termes* de Beniardà et Benimantell); il faut y ajouter la localité de Benimaurell (*ter.* de La Vall de Laguar), et les *partides* rurales, dénotant certainement des lieux habités abandonnés, de Benimaquia (Ondara), Benissaina (Gata), Benicambra (Benitatxell), Benimarrac et Benimeic (Teulada), Benimarcó Benissuer, Benimallunt, Benimarrach (Benissa), Benibraïm (Xaló), Benicadim (Beniarbeig), ainsi qu'un certain nombre de *despoblats* révélés par les documents, comme Beniaia (Alcanalí), Venatia, Benibraïm, Benadria (Xaló), Benigebel et Benitafal (Tàrbena), Benissit, Benicais, Benixuaip (Ebo), Benimasmuc et Beniallà (Pedreguer, Beniomer (Beniarbeig). Un autre exemple peut être fourni par le territoire du château de Bairén (actuelle plaine de Gandia), sur lequel un document de 1244 révèle l'existence des *alqueries* suivantes: Benieto, Benizerjo (actuel Beniarjó?), Beniflà (commune actuelle), Benirrugat (Bellreguart?), Benalgaig, Benicaicaix, Benixuaip, Benipeixcar (commune actuelle), Beniozareg, Beniopa et Benicanena (localités intégrées il y a peu à la ville de Gandia), Benirrida (Benirredrà?), Benidano, à côté de Pardines, Daimús, Alfarrasí, Barx, La Rapita, l'Assoc, Atzucac, Alcaisseria, Alcòder.[5]

Faute de trouver une désignation plus appropriée, je me suis risqué à donner le nom de «claniques» à ces toponymes, anticipant quelque peu sur des conclusions d'ordre ethno-historique qui ne devraient peut-être intervenir qu'à la suite d'une étude plus définitive. Qu'ils révèlent l'existence de familles larges ou de clans, il me semble cependant peu douteux que ces toponymes ne seraient pas apparus, ou en tout cas pas de façon aussi massive, dans cette zone sans un important apport ethnique de berbères maghrébins, remontant sans doute à l'époque même de la conquête musulmane, attesté tant par les rares textes relatifs à cette région aux VIIIe-IXe siècles que par l'importance de la toponymie tribale berbère subsistant encore partiellement (*cf.* les nombreux Atzaneta = al-Zanâta, Seneja, Senija = al-Sanhâdja, etc.).

Le lien entre l'implantation tribale du VIIIe siècle et la toponymie «clanique» me paraît rendu extrêmement probable par la fréquente contiguité des toponymes tribaux et des toponymes en *Beni*—. Pour mémoire, je rappellerai l'exemple, qui me paraît le plus significatif, du *terme* de La Vall de Uixó, qui constituait à l'époque musulmane le district de *Shân,* et où l'on trouvait au moins les *alqueries* suivantes: Alcúdia, Benaldalmec (o Beniabdulmelc), Haraturle, Benigafull, Benigasló, Benissaat, associés aux deux toponymes tribaux Seneja et Seneta. A Pego, Guadalest, dans la zone de Dénia, on rencontrerait d'autres associations peut être moins frappantes, mais nettes tout de même, entre toponymes tribaux berbères et toponymes claniques. Le fait tribal «précédant» et «englobant» en quelque sorte le fait clanique, on serait tenté de supposer une certaine «antériorité», sinon véritablement chronologique, du moins en quelque sorte structurelle des premiers par rapport aux seconds. Il

5. Document publié par Roque CHABAS, *Distribución de las aguas en 1244 y donaciones del término de Gandía por D. Jaime I* (València 1898).

faut cependant être moins systématique et considérer seulement que si les toponymes tribaux doivent bien correspondre à la phase même de l'implantation ethnique maghrébine au cours de laquelle les dénominations tribales étaient encore vivantes, les toponymes claniques ont pu apparaître au cours d'une période bien plus longue qui va des débuts de l'époque musulmane jusqu'à la conquête chrétienne, et sont significatifs d'une structure sociale particulière bien plutôt que d'un événement historique (l'implantation de groupes ethniques étrangers au VIIIe siècle). Au XIVe siècle encore, dans un cas au moins, celui de Benirrama de La Vall de Gallinera, le gentilice que portent la majorité des habitants (Ibn Rahma ou Rahcma) correspond bien au nom de la localité, ce qui indiquerait que la formation de ces toponymes a pu se faire jusqu'à une époque très tardive, peut-être même postérieurement à la conquête chrétienne. Inversement, les très rares personnages d'époque musulmane dont on sait qu'ils étaient originaires d'une *alqueria* à toponyme clanique ne portent pas l'éponyme de leur village dans la chaîne généalogique que nous leur connaissons, ce qui pourrait indiquer que dès les XIe-XIIe siècles certains de ces noms de lieux étaient déjà en quelque sorte fossilisés, et ne correspondaient plus véritablement à des hameaux habités exclusivament par un groupe parental (ce serait le cas par exemple pour Beniopa (*Banî 'Uqba*), qui fait actuellement partie de l'agglomération de Gandia, et dépendait à l'époque musulmane du château de Bairén).

A l'époque tardive où nous commençons à avoir quelques données démographiques, c'est à dire au XIVe siècle, ces *alqueries* apparaissent comme de petits hameaux ne comptant pas plus de quelques dizaines de maisons, et parfois moins d'une dizaine. Dans la mesure où il est possible de reconstituer les terroirs originaux, on constate qu'ils s'étendaient sur des surfaces comprises entre un peu moins de 100 hectares et quelques centaines d'hectares (souvent autour de 500, y compris les terres de *secà* et zones non cultivables). Ces données sont vraisemblablement surévaluées dans la mesure ou un bon nombre d'*alqueries* de ce type ont pu disparaître sans laisser de traces à l'époque même de la conquête chrétienne, et leurs terroirs se trouver absorbés par les hameaux voisins.

Pour comprendre la nature de ces petits habitats associés à un terroir, il est nécessaire de les situer par rapport aux autres unités humaines de même niveau ou de niveau supérieur qui apparaissent dans les documents du XIIIe siècle. Il a peut-être existé antérieurement au XIe siècle des divisions administratives correspondant à d'anciennes implantations tribales ou chefferies locales: al-'Udhrî, géographe de la seconde moitié du XIe siècle, mentionne ainsi les districts des Banû Ghatîl, des Masmûda et des Zanâta comme dépendants de Valence. Je me demande si l'existence d'un territoire dépendant du château de Benicadell (Banî Ghatîl ou Penna Ghatîl?) dans les décennies suivant immédiatement la conquête ne serait pas un vestige de cette organisation primitive. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une exception et le territoire valencien au début du XIIIe siècle semble connaître essentiellement un type de circonscription rurale territoriale (désignée souvent dans la documentation par le terme de *'amal*, qui a les sens de «district administratif ou fiscal») relativement vaste (de l'or-

dre de 50 à 100 km²) et correspondant généralement à plusieurs *municipis* actuels. Le centre de chacun de ces districts est une fortification importante, qui porte le même nom que le ditrict lui-même (Corbera, Bairén, Carbonera, Uixó, etc...) et est désignée par les termes génériques de *hisn* dans les textes arabes et de *castrum* dans les documents latins.

La structure de cette fortification centrale mérite une étude archéologique approfondie, mais un premier examen tant des vestiges matériels qui subsistent que du petit nombre de textes qui en facilitent l'interprétation conduit à l'idée que ces «châteaux» étaient bien plus des refuges ou des villages, dotés éventuellement pour les plus importants d'un rôle de relais de l'autorité étatique, que des châteaux «seigneuriaux» ou «féodaux» au sens occidental de ces termes.[6] Du point de vue toponymique, il me paraît très important de noter que les noms de ces districts et des «châteaux» qui leur sont associés sont, dans leur très grande majorité, antérieurs à l'arabisation linguistique de la région valencienne qui est au contraire très forte au niveau des *alqueries* ainsi qu'on vient de le constater. Il semble donc que l'on soit en présence de deux «strates» successives: des *castra* de hauteur remontant au haut Moyen Age d'une part, des *alqueries* de plaine dont la majorité seraient apparues à une époque postérieure d'autre part. Il importe d'observer en particulier que l'on ne trouve pratiquement jamais de toponymes gentilices en *Beni-* concernant ces châteaux et les entités socio-administratives auxquelles ils correspondent. Dans une zone où de telles désignations sont pourtant très nombreuses, cela me paraît constituer en soi un indice très fort de l'absence de structures seigneuriales antérieurement à la conquête chrétienne, puisqu'on ne constate jamais d'association lignage-château, dans une société où la force du groupe agnatique est pourtant rendue évidente par la toponymie.

Les *alqueries* constituaient certainement des villages —ou plutôt des hameaux ou *barris*— de propriétaires libres et indépendants. Elles se distinguent en effet fondamentalement des *rahal/s* ou *rafals* (en transcription romane du mot arabe *rahal*) qui apparaissent fréquemment dans les documents et dans la toponymie mineure, et désignaient certainement une forme de propriété privée ou de domaine dont il est assez difficile de cerner la consistance et qui paraissent avoir été, du moins dans certains cas, enclos d'un mur d'enceinte. Très fréquents aux abords des centres urbains, ces *rahal/s* existaient aussi en zone rurale et devaient appartenir principalement aux classes aisées des villes et à une aristocratie exerçant des fonctions religieuses, administratives ou mili-

6. Pour une approche plus complète de ces châteaux, voir P. GUICHARD, *Le problème de l'existence de structures féodales dans la société d'al-Andalus: l'exemple de la région valencienne,* communication au colloque: «Structures féodales et féodalisme dans l'Occident Méditerranéen», C.N.R.S. et Ecole Française de Rome, octobre 1978, sous presse (parution prévue en 1980). Un travail de prospection sur les châteaux de la région valencienne a été entrepris, réalisé en partie en collaboration avec André BAZZANA, à qui revient l'étude proprement archéologique. On trouvera une étude de l'un de ces châteaux dans A. BAZZANA, *Problèmes d'architecture militaire au Levant espagnol: le château d'Alcalá de Chivert,* «VIII Colloque de Castellologie de Château-Gaillard, Bad Munstereifel (1976), ps. 21-46; celui d'Almiserat (Valence), sera étudié commun dans une note des «Mélanges de la Casa de Velázquez» (1980) (sous presse).

taires, donc liée à l'Etat, si l'on en juge par les noms de quelques uns d'entre eux qui évoquent leur appartenance à un juge coranique (*qadi*), un «ministre» (*wazir*) ou un chef militaire (*qa'id*), sous la forme *rafalcadi, rafalvazir, rafalcayt*. Les toponymes gentilices analogues à ceux qui apparaissent si fréquenment attachés aux *alqueries* sont au contraire fort rares, bien que l'on puisse en trouver quelques exemples. Le plus souvent, ces propriétés foncières sont simplement désignées par le nom de leur possesseur, comme c'est le cas le plus fréquent dans le *Repartiment* de Valence, où il arrive quelquefois que soit indiqué un transfert récent de propriété. On a donc l'impression de biens susceptibles de changer de mains avec une relative facilité, et ne constituant pas, pour l'essentiel, la base de «patrimoines lignagers» dotés d'une grande stabilité dans le temps.

Dans l'étude qu'il a consacrée au *Repartimiento* de Murcie, Juan Torres Fontes semble considérer que les *reales* ou *rafales* murciens se situaient plutôt à la périphérie de la Huerta, dans les zones de *secano* et de relief plus accidenté de moindre valeur agricole.[7] La documentation valencienne ne confirme pas totalement ce point de vue, puisqu'elle indique l'existence de nombreux *rahal/s* aux abords immédiats de la capitale et des villes secondaires, en pleine zone de *regadiu*. Elle permet cependant de constater que quelques uns au moins des *rahal/s* que l'on peut situer avec le plus de précision correspondaient bien effectivement à des secteurs situés sur le pourtour des meilleurs terroirs, en dehors du *regadiu* ou à sur ses marges. Il pourrait s'agir alors de domaines fonciers apparus postérieurement aux *alqueries,* dans des zones plus tardivement mises en valeur. Faute d'archives, le mode de constitution de ces domaines nous échappe cependant presque complètement. Un passage du *Bayan* d'Ibn Idhari apporte toutefois un renseignement d'un grand intérêt: traitant, d'après l'historien Ibn Bassam, du gouvernement des deux premiers rois de la taifa de Valence, dans la seconde décennie du XIème siècle, cette chronique indique que le poids de la fiscalité imposée par le groupe qui avait réussi à s'emparer du pouvoir était tel qu'il obligeait bien des paysans à abandonner leurs villages (*qura,* pluriel de *qarya*) de telle sorte que les dirigeants pouvaient s'emparer de ceux-ci «pour en faire des exploitations privées (*diya',* pluriel de *day'a*)». Une fois qu'ils se les étaient appropriées, ils n'hésitaient pas à y faire revenir les anciens habitants, qui devaient dès lors accepter de travailler comme colons partiaires au profit des nouveaux maîtres du sol.[8]

Le processus ainsi décrit n'est pas sans présenter des analogies avec celui que l'on constate dans l'Empire Byzantin à la même époque. Les paysans incapables de payer l'impôt sont dépossédés de leurs terres au profit de l'Etat, qui peut ensuite les céder gratuitement ou les vendre à des «puissants» —hauts fonctionnaires ou grands possesseurs ecclésiastiques— qui sont ainsi à même

7. Juan TORRES FONTES, *Repartimiento de la Huerta y Campo de Murcia en el siglo XIII* (Murcia 1971), ps. 52-53.

8. IBN IDHARI, *Bayan al-Mughrib,* tome troisième, texte arabe publié par E. LEVI PROVENÇAL (Paris 1930), p. 162. Je dois à Louis DE PREMARE, avec qui j'en prépare l'étude et la publication, la traduction de la partie de cette chronique qui concerne les premiers rois de la taifa valencienne.

de constituer des domaines cultivés par des colons ou «parèques».[9] Le terme de *day'a* utilisé dans le texte arabe pour désigner les domaines fonciers appropriés privativement par opposition aux villages de propriétaires indépendants (*qura*) est presque absent tant de la toponymie valencienne que des textes chrétiens immédiatement postérieurs à la conquête catalano-aragonaise. Comme à Murcie et aux Baléares, c'est toujours le mot *rahal* qui est utilisé pour désigner la réalité recouverte dans d'autres parties de la péninsule par le mot *day'a,* passé ensuite en castillan sous la forme *aldea.*[10] Il est donc très probable qu'une partie au moins des domaines fonciers privés ou *rafals* avaient pu se constituer de la façon qu'indique la chronique, par dépossession des communautés villageoises. Tout le problème serait de savoir quelle proportion des terres put passer ainsi, à cette époque ou à d'autres, entre les mains de propriétaires fonciers qui se situaient en dehors des communautés rurales. En fait, il semble bien qu'à l'époque de la conquête chrétienne la plus grande partie du sol, dans les zones rurales, restait aux mains des paysans habitants des *alqueries,* les domaines ruraux particuliers étant généralement plus petits, et en tout cas sensiblement moins nombreux que ces dernières.

La distinction rigoureuse toujours faite —à Valence du moins— entre les *alqueries* et les *rahal/s,* seuls et clairement désignés comme appartenant à un maître du sol, me paraît donc exclure tout caractère seigneurial et toute propriété «éminente» sur les terroirs des premières, qui n'appartiennent qu'à leurs propres habitants. On trouve peut-être un écho de cette situation dans un document de chancellerie de 1268, concernant l'appartenance des *alqueries* de Foncesielles (disparue) et Gaianes (près de Cocentaina) au château de Perputxent, appartenence revendiquée par le seigneur de ce dernier et niée par leur propriétaire. Après enquête auprès des musulmans les plus âgés de la région, le roi décide en effet qu'elles ne font pas partie due *terme* de Perputxent et ont toujours été «*alquareas por si mismas*», et il précise: «*e por que somos ciertos que en tiempo de moros no avia castiello en Perpunxent antigament,* que alcarea era por si misma, *dezimos*...» Il semble qu'il fasse allusion à une époque où aucune domination de type seigneurial ne s'exerçait sur ces villages.

Le manque d'archives d'époque musulmane ne permet pas malheureusement d'aller bien loin dans la connaissance de ces *alqueries,* dont on aimerait savoir en particulier dans quelle mesure elles faisaient l'objet de formes d'appropriation ou d'exploitation communautaires. Les toponymes claniques suggèrent évidemment une forte cohésion de celles qui étaient assimilables à des groupes parentaux, mais d'une part nous ignorons si certains —ou l'ensemble,

9. Voir en particulier G. OSTROGORSKIJ, *La commune rurale byzantine,* «Byzantion», t. 32 (1962), ps. 139-166. On peut garder le schéma général proposé par l'auteur, en dépit des nuances qu'il faut lui apporter à l'aide des travaux de Paul LEMERLE (dans la «Revue Historique», 1958).

10. Voir R. PASTOR, *Poblamiento, frontera y estructura agraria en Castilla la Nueva,* «Cuadernos de Historia de España», t. 47-48 (1968), ps. 199-200. et plus récemment: Jean-Pierre MOLENAT, *Une mutation du paysage rural: villages dépeuplés en Nouvelle Castille,* «X[e] Colloque des Médiévistes de l'Enseignement Supérieur» (Lille, 18-20 mai 1979) (sous presse).

ce qui paraît peu probable— de ces villages n'avaient pas perdu au début du XIIIe siècle leur caractère agnatique, et d'autre part les *alqueries* à toponymes-gentilices se trouvent, sur le territoire de chacun des châteaux, juxtaposées à d'autres hameaux portant des toponymes différents. Et l'on n'a aucun indice d'un statut ou d'un «fonctionnement» différent des deux types d'*alqueries*.

Toutes constituaient des unités cohérentes assez évidentes pour qu'il ait été en général suffisant de les nommer sans les délimiter plus précisément. Elles ne possédaient cependant peut-être pas toujours de limites topographiques du type de celles (avec bornage) qui obsèdent les communautés et les seigneurs chrétiens des XIIIe et XIVe siècles. C'est du moins ce que permet de supposer une sentence royale de 1269, rendue dans un litige entre le seigneur de l'*alqueria* de Xiu (act. el Genovés) proche de Xàtiva et des habitants de cette ville au sujet de l'appartenance de terres limitrophes. Le roi, qui constate que le cas n'est pas exceptionnel et veut le régler d'une façon générale, déclare en effet que, *compte tenu du fait que certaines* alqueries *n'ont pas de limites certaines,* on considèrera comme telles les terres cultivées habituellement par les musulmans qui y vivaient avant la conquête.

La réflexion *a priori* sur le cas des toponymes-gentilices peut nous servir à comprendre l'ensemble du système. Il s'agit donc de petits habitats exploitant un terroir cohérent. Nous ne pouvons guère pour l'instant déterminer exactement l'époque du peuplement, ni vérifier si le groupe des habitants constitue encore à l'époque de la conquête chrétienne une cellule parentale effective. Mais il est nécessaire qu'une association entre le lignage et le terroir ait été réalisée pendant une période assez longue pour que le gentilice ait pu devenir un toponyme. Cela suppose, il me semble, un lien entre le terroir cultivé et le groupe familial suffisamment solide pour n'être pas remis en cause à chaque génération par le jeu des mariages, des héritages et des transactions privées. Comme ce ne sont pas les règles successorales du droit musulman qui peuvent rendre compte d'une telle permanence des terroirs (bien au contraire puisqu'elles assurent une part d'héritage aux filles), on doit admettre que la communauté d'*alqueria* usait —ou avait usé— de divers procédés pour empêcher les évasions de terres hors de ce qu'il faut bien appeler une sorte de patrimoine commun (bien que la propriété privée des terres ait existé). Le modèle d'un système socio-économique réalisant de telles exigences et produisant également des noms de villages qui sont en fait des noms de clans agnatiques, se trouve jusqu'à l'époque moderne au Maghreb dans bien des zones rurales, en particulier en Kabylie où l'on pratique l'endogamie lignagère, l'exhérédation des filles, les constitutions de biens inaliénables au profit des établissements religieux. Ne pouvant pas pénétrer à l'intérieur du système social des campagnes valenciennes à l'époque musulmane, nous sommes bien obligés d'inférer le fonctionnement interne de ce système de ses caractéristiques externes. L'absence de différence de statut entre les *alqueries* à toponymes claniques et les autres conduit à admettre que l'ensemble des hameaux ruraux se comportaient de manière identique et s'intégraient de façon homogène à un système socio-politique et à un «mode de production» comparable à celui dont Samir Amin nous propose le modèle et qu'il qualifie de «tributaire».

L'attention est par ailleurs attirée par le caractère «étatique» du processus de dépossession des paysans dénoncé par Ibn Bassam. La crise du califat et la destruction du pouvoir central permirent à divers groupes de s'assurer le contrôle des organes de l'administration locale et, si l'on en croit le texte, de pressurer les habitants des *qura* grâce à une fiscalité accrue. Plusieurs autres sources arabes confirment l'aggravation de la fiscalité à l'époque des taifas, et l'obligation où les sujets des différents royaumes se trouvèrent de payer diverses taxes extra-légales, dont la description la plus détaillée nous est fournie, toujours pour l'époque des taifas, par un texte célèbre d'Ibn Hazm qui énumère une capitation ou *qati'* exigée mensuellement, divers impôts sur le bétail et les ruches, et des taxes sur les transactions commerciales. Ces contributions seraient venues s'ajouter à l'impôt foncier qui constituait d'après lui le fondement de la fiscalité à l'époque du Califat. Tout le texte d'Ibn Hazm est en fait consacré à dénoncer le caractère illégal, selon les normes coraniques, des marchandises et de la monnaie circulant en al-Andalus, du fait qu'une notable partie de ces biens provenaient des revenus d'une fiscalité abusive «réinjectés» dans le circuit économique par le biais des soldes payées par les souverains à leurs mercenaires et utilisés par ces derniers pour le paiement de leurs propres achats. Il est donc curieux qu'il ne signale pas d'abus généralisé en ce qui concerne précisément le prélèvement fiscal sur la production agricole sinon dans une zone géographique limitée, calle dominée par les Berbères qui s'étaient emparés du pouvoir dans les royaumes de l'Andalousie méridionale.[11]

Il serait sans doute imprudent de conclure du texte d'Ibn Hazm que la partie de la production agricole prélevée par l'Etat sous forme d'impôt fut toujours conforme à la plus stricte légalité coranique, c'est à dire égale en principe au dixième des récoltes. Il convient toutefois d'observer que la fiscalité musulmane valencienne semble n'avoir jamais perdu de vue cette norme islamique théorique. On constate en effet que les textes arabes, latins et catalans relatifs aux taxes rurales font toujours, du XIe au XIIIe siècle, réference à un impôt désigné sous le nom de *'ushr* (dixième), *decima* ou *delme,* qui constitue l'essentiel du prélèvement étatique sur la production agricole. Il est probable que d'autres taxes vinrent s'y ajouter à certains moments, en particulier le *qati'* dénoncé si vigoureusement par Ibn Hazm; il est possible aussi que cette «dîme», qui prit en fait, en particulier sur les terres de *regadiu,* la forme d'un véritable impôt foncier calculé non pas sur la récolte effectivement obtenue, mais d'après la valeur théorique de la terre selon la qualité de celle-ci, ait représenté en fait davantage qu'un dixième de la production. Il reste cependant significatif que le vocabulaire utilisé ne se soit pas éloigné du modèle coranique théorique. On sait par ailleurs qu'historiquement le retour à la légalité islamique fut proclamé à diverses reprises (par exemple lors de l'instauration du régime almoravide), et toujours revendiqué par les opposants à l'état de choses existant (par les Almohades contre les Almoravides, par les mouvements locaux d'opposition aux pouvoirs africains à la fin des régimes almoravide et almohade). Si l'on

11. M. Asín Palacios, *Un códice inexplorado del cordobés Ibn Hazm,* «Al-Andalus», II (1934), ps. 35-37 et 39-41.

ajoute à cela que toute l'armature de l'Etat musulman andalou fut, du XIe au début du XIIIe siècle, constituée par un corps de *faqih*/s ou juristes nourris de droit musulman, on concevra difficilement que la fiscalité ait pu s'éloigner du modèle islamique jusqu'à constituer un système d'imposition *structurellement* différent, même si l'on constate à diverses époques des abus et l'addition de taxes annexes. La meilleure preuve de cette fidélité d'ensemble à une structure islamique de la taxation me paraît se trouver dans les chartes de capitulation passées entre le roi d'Aragon et les communautés rurales valenciennes à l'époque de la conquête chrétienne, textes dans lesquels il apparaît avec évidence que la base de la fiscalité est bien constituée par une dîme sur la production agricole et sur le bétail.

La société rurale valencienne antérieure à la conquête chrétienne semble donc bien constituée principalement par des communautés rurales libres et selon toute probabilité propriétaires de la majeure partie des terres, soumises seulement à une organisation étatique qui prélève une part de la production agricole sous la forme d'un impôt dont la structure ne paraît pas s'être écartée fondamentalement de la norme coranique. Sans doute existe-t-il, comme dans le monde byzantin, une aristocratie du savoir juridico-religieux et des fonctions judiciaires et politico-administratives, qui détient une partie du sol et profite de la redistribution de l'excédent de production agricole prélevé dans le cadre de la fiscalité. Le texte du *Bayan* cité plus haut laisse supposer qu'une partie au moins des domaines fonciers de l'aristocratie liée à l'Etat pouvaient avoir été constitués aux dépens des communautés rurales, du fait de l'accroissement de la pression fiscale à tel ou tel moment de l'histoire compliquée de la taifa valencienne. On ne peut cependant guère admettre que le processus ainsi engagé ait pu conduire à une dépossession massive et généralisée de la classe paysanne, ne serait-ce que parce qu'à l'issue de l'évolution, au moment de la conquête chrétienne, ces communautés rurales nous apparaissent encore comme dotées d'une grande cohésion, et exerçant un plein droit de propriété sur leurs terres.

L'idée de communautés paysannes libres de toute sujétion de type seigneurial et jouissant de la pleine propriété de leurs terres contredit certainement la vision courante de la société musulmane valencienne répandue par la plupart des études concernant cette époque. Presque toutes tendent à assimiler l'*alqueria,* cellule élémentaire du peuplement rural des régions levantines, à une petite seigneurie foncière héritière de la *villa* romaine et dont la mise en valeur aurait été assurée par des colons. Un tel mode d'exploitation du sol n'était probablement pas inconnu de l'économie rurale antérieure à la conquête chrétienne, et s'appliquait vraisemblablement aux *rahl/s* appartenant aux classes aisées des villes, mais il ne saurait caractériser l'ensemble des *qarya*/s qui occupaient sans aucun doute la part de loin la plus importante des terres situées en dehors des abords immédiats des villes. Il est même intéressant d'observer que le terme d'*exaricus,* caractéristique de la structure sociale de l'Aragon au lendemain de la conquête et qui désignait toute une catégorie de colons partiaires musul-

mans attachés à la terre, est pratiquement inconnu de la documentation valencienne du XIIIème siècle.

Il semble bien que la société valencienne de l'époque qui précède immédiatement la conquête chrétienne des années 1230-1245 puisse être considérée comme une société sans «seigneurs» au sens occidental et feódal du terme, encore que le mot apparaisse parfois dans les descriptions qui sont faites de cette société par les auteurs qui s'y sont intéressés. Dans ses travaux récents sur la société mudéjare valencienne du XIIIème siècle, le P. Burns accorde une grande importance à la catégorie sociale des *alcaids* ou châtelains musulmans, qu'il assimile à la classe militaire de la société féodale occidentale.[12] Il serait probablement dangereux, pour une interprétation correcte des structures sociales qui prévalaient dans la zone levantine à la veille de la conquête, d'accepter sans examen critique une telle vision des choses, bien que cette assimilation nous soit parfois proposée par les textes chrétiens contemporains eux-mêmes. L'*alcaid* musulman semble avoir été en fait un simple officier tenant de château dépendant du pouvoir central, sans véritables droits sur la terre ni pouvoir sur les hommes. Il est surtout caractéristique que la plupart des nombreux châteaux ruraux de la région valencienne paraissent bien avoir appartenu directement aux communautés rurales, sans même qu'y réside aucun représentant du pouvoir central ni à plus forte raison aucun «seigneur». Leur structure même permet, ainsi qu'on l'a déjà souligné plus haut, de considérer comme peu vraisemblable l'hypothèse selon laquelle ils auraient pu avoir une telle fonction seigneuriale. Ce sont principalement de grandes enceintes refuges, où la population des *alqueries* avoisinantes pouvait se rassembler en cas de danger, et les plus typiques ne comportent même aucune partie résidentielle où aurait pu vivre un groupe «seigneurial» de guerriers professionnels.

J'ai tenté, dans un autre article d'étudier le problème particulier de la *sofra,* institution qui apparaît dans la documentation valencienne du XIIIe siècle, et consiste en des prestations en travail exigées des paysans musulmans par leurs maîtres chrétiens. L'origine arabe du mot *sofra,* qui dérive de *sukhra* (obligation imposée et pénible), amène le P. Burns à voir dans cette pratique un élément de continuité entre les structures sociales de l'époque chrétienne. Dans ce cas encore, il me semble que le préjugé «continuiste» conduit à méconnaître la différence profonde entre les deux réalités sociales. Il me paraît très probable que la *sukhra* de l'époque musulmane correspondait à une obligation de nature publique, imposée aux membres des communautés rurales par le pouvoir central ou par les communautés elles-mêmes, de participer à l'entretien des fortifications castrales et de les aprovisionner en bois et en eau. Ce n'est qu'à l'époque chrétienne que cette pratique non susceptible d'extension et sans valeur économique se serait transformée progressivement en une véritable corvée en tâches agricoles, du fait des structures seigneuriales qui prévalurent dans les zones musulmanes à la suite de la conquête.[13]

12. R. I. BURNS, *Le royaume chrétien de Valence et ses vassaux musulmans,* «Annales E.S.C.» (janvier-février 1973), ps. 199-225.

13. Sur la *sofra* dans la documentation valencienne, voir mon article à paraître dans «Awrâq» (revue publiée par l'Instituto Hispano-Arabe de Cultura), 2 (1979).

Cette société sans véritables structures seigneuriales, où de fortes communautés paysannes propriétaires de leurs terres ne sont sujettes qu'à une fiscalité étatique, s'éloigne considérablement du système «féodal» occidental. L'intérêt du schéma «tributaire» évoqué au début de cet article me paraît résider surtout dans le fait qu'il nous offre un instrument théorique qui facilite grandement l'analyse de structures socio-politiques devant lesquelles l'historien de l'Occident médiéval se trouve quelque peu désarmé. On se gardera pour l'instant d'y voir autre chose qu'un moyen d'approche d'une société encore mal connue, qu'il serait prématuré de vouloir qualifier définitivement.